

Conditions tarifaires Bouygues Telecom Entreprises à un système DAS préinstallé

Bouygues Telecom Entreprises propose un raccordement à une infrastructure antennaire DAS déployée conformément au cahier des charges commun des opérateurs mobile

Engagement minimum 36 mois

Technologie		Frais d'accès au service	Lien de transmission	Récurrent lien	Maintenance
4G	1 fréquence 4G	1 secteur	53 500,00 €	Jusqu'à 1 Gbps	1 900,00 €
		2 secteurs	57 500,00 €		
		3 secteurs	61 500,00 €		
4G / 5G	1 fréquence 4G + NR3500	1 secteur	68 500,00 €	Jusqu'à 10 Gbps	300,00 €
		2 secteurs	78 500,00 €		
		3 secteurs	89 500,00 €		

Options :

Technologie	Frais d'accès au service
Technologie 3G	4 000,00 €
Fréquence supplémentaire 4G	4 000,00 €
Compatibilité LTE-M ou NB-IoT	500,00 €

Prestations comprises :

- Pilotage de projet géré par un interlocuteur unique Bouygues Telecom Entreprises
- Conception radio/transmission réalisée par notre ingénierie avec visite technique du site
- Installation et mise en service des équipements et du lien de transmission
- Recette et validation (DOE...)
- Maintenance et exploitation des équipements et du lien de transmission

Des configurations supplémentaires sur mesures sont réalisables sur devis (ajout support MIMO, ajout support de plus de 3 secteurs...).

En cas de non-éligibilité de la transmission au réseau de fibre en propre FTTA, Bouygues Telecom pourra proposer un raccordement via un faisceau hertzien ou une fibre tierce. Des travaux de génie civile pourront s'avérer nécessaire. Dans ces différents cas de figure, un devis complémentaire sera alors adressé.

La prestation de raccordement au réseau cellulaire Bouygues Telecom Entreprises à un système DAS préinstallé doit s'accompagner de la souscription à une prestation d'assistant technique dédié.